



CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAAS

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf le **DEUX** du mois d'**AVRIL**, les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents - **19** M. FORTÉ Dino - Maire, Mme LASSEGNORE Pierrette, M. DEMONTE Robert, Mme DOMENGES Huguette, Mme COPIN-CAZALIS Sandrine, M. CONGIU Gérard, Mme VALLECILLO Sophie, M. SÉGOT Joël, Adjoint ; Mme LAPORTE-LIBSON Éliane, M. DAVANTES Jean-Charles, Mme CONSTANT Marie-France, Mme DUMEC Valérie, M. PERCHE Jean, Mme FILHO Marjorie, Mme LANSALOT-MATRAS Amandine, M. COSTE Pierre, M. COUTO José, Mme CATHALO Magali, Mme PALAZOT Sophie.

Absents excusés - **7** M. GARIMBAY Jean-Claude, M. ROMÉRO Alain, Mme MICOTS Sandrine, M. BAUME Philippe, Mme CHARLOPIN Karine, M. SAUBADE Nicolas, Mme MARQUEBIELLE Murielle.

Absents - **1** M. LAZARI Jean-Luc.

Pouvoirs - **7**

M. GARIMBAY Jean-Claude a donné pouvoir à M. CONGIU Gérard

M. ROMERO Alain a donné pouvoir à M. DEMONTE Robert

Mme MICOTS Sandrine a donné pouvoir à Mme DOMENGES Huguette

M. BAUME Philippe a donné pouvoir à M. SEGOT Joël

Mme CHARLOPIN Karine a donné pouvoir à Mme FILHO Marjorie

M. SAUBADE Nicolas a donné pouvoir à Mme LAPORTE-LIBSON Éliane

Mme MARQUEBIELLE Murielle a donné pouvoir à Mme CATHALO Magali

Monsieur le Maire accueille les élus et fait le point sur les procurations.

Monsieur Pierre COSTE est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire fait part de la distribution sur table de l'annexe n°1 relative à l'AP/CP Plaine des Sports corrigée, une erreur ayant été rectifiée et demande si les membres du conseil acceptent qu'elle soit ajoutée à l'ordre du jour. L'assemblée répond favorablement.

Approbation du PV de la séance du 12 mars 2019

Sans modification, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du Maire

Il n'y a pas eu de décision du Maire depuis le dernier conseil municipal.

I. PERSONNEL

**DELIBERATION
N°2019-02-04-EMP1**

Création des emplois saisonnier pour la surveillance des bassins de la piscine municipale

L'ouverture en mai prochain de la piscine municipale durant les mois d'été nécessite de recruter des agents contractuels. En effet, le personnel communal actuellement en poste (surveillance) ne peut faire face à l'augmentation des tâches, tout en respectant les consignes de sécurité, d'encadrement et d'entretien.

Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il de renforcer l'équipe en place, ainsi que la sécurité, en procédant au recrutement d'un opérateur des activités physiques et sportives et d'un éducateur territorial des APS.

Après délibération et à l'unanimité, les élus se prononcent pour :

- **créer les emplois non permanents de :**
 - **1 opérateur des activités physiques et sportives (TNC) : SURVEILLANCE BASSINS + CAISSE du 18 mai 2019 au 1^{er} septembre 2019.**
 - **1 éducateur territorial des APS (TC): SURVEILLANCE BASSIN du 13 mai 2019 au 4 octobre 2019.**
- **préciser que ces recrutements se feront par voie contractuelle,**
- **préciser que les agents seront rémunérés en fonction du nombre d'heures accomplies,**
- **autoriser le Maire à signer les contrats y afférant.**

II. PATRIMOINE

**DELIBERATION
N°2019-02-04-PAT1**

Acquisition parcelles AN 273, 469 et 471 en vue de la réalisation de la résidence sénior (modification superficie)

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2017-0404-PAT2A l'autorisant à négocier l'acquisition du terrain destiné à accueillir le projet de résidence sénior au tarif de 33€/m². Il indique que le propriétaire actuel a accepté ce prix de transaction et que la division et le bornage de cette parcelle ont été réalisés.

Lors du conseil municipal du 12 mars dernier, la surface de 3 900 m² avait été évoquée, dans l'attente d'un bornage précis.

Il s'avère que le relevé fait part d'une contenance de 4 171 m².

Il propose donc à l'assemblée d'acquérir les parcelles nouvellement numérotées AN273, 469 et 471 pour une superficie de 4 171 m² au tarif de 33 € HT/m² et que l'assemblée l'autorise à signer tous les documents de cette acquisition et notamment l'acte.

Après délibération et à l'unanimité, les élus autorisent :

- 1- L'acquisition des parcelles numérotées AN 273, 469 et 471 pour une superficie de 4 171 m² au tarif de 33€/m².**
- 2- Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition et notamment l'acte.**

III. FINANCES

DELIBERATION
N°2019-02-04-FIN1

Modification AP/CP Plaine des Sports

Monsieur le Maire rappelle que L'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement ».

L'importance de certains programmes d'investissement implique que la collectivité s'engage juridiquement vis-à-vis de fournisseurs sur une portée pluri-annuelle. La collectivité ne peut s'engager juridiquement que si les crédits permettant d'honorer cet engagement sont disponibles au budget. La gestion en autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) permet de planifier les besoins de financement annuels (et même pluriannuels) des programmes d'investissement de la collectivité pour assurer son développement.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice, des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

La gestion en AP/CP est une approche pluriannuelle de l'investissement qui permet:

- de clarifier et d'afficher les choix stratégiques des élus;
- de respecter l'annualité du budget tout en suivant extra comptablement la réalisation d'un programme pluriannuel;
- de gérer les dépenses d'investissement et leur financement.

Il indique que la création de la Plaine des sports fait l'objet d'une gestion en AP/CP depuis le démarrage des travaux en 2015.

Il précise qu'il ya lieu de mettre à jour l'autorisation de programmes afin de :

- prendre en compte le décalage de l'opération dans le temps et ainsi de la prolonger en 2019 afin d'achever la mise en place d'aires de jeux, des plantations et un système d'arrosage alternatif;
- ramener le montant global à 5 499 312 € au lieu des 5 712 782 €, soit une baisse de 213 470 €.

Enfin, M. le Maire invite l'assemblée à reporter une partie des crédits de paiements 2018 non utilisés et à voter les crédits de paiement 2019 conformément à la fiche AP/CP jointe en ANNEXE N°1.

M. Coste indique qu'on a l'impression de faire une bonne opération car on baisse de plus de 200 000 € le budget prévu pour cette opération. Il souhaite rappeler que le montant de l'opération annoncé sur le panneau de chantier était de 3 960 000 € et qu'il y a donc eu une augmentation de 1 500 000 €. M. Forté répond que la municipalité a toujours été transparente concernant cette opération. M. Demonte ajoute que le coût final dépend des travaux effectivement réalisés et que certains travaux ont été rajoutés. M. Davantes ajoute qu'il y a eu des aléas.

Après délibération et à l'unanimité, les élus :

- **Décident de reporter une partie des crédits de paiement 2018 non utilisés**
- **Décident des crédits de paiement de l'année 2019 de cette autorisation de programme de la façon présentée sur la fiche d'autorisation de programme annexée à la présente délibération.**

VOTE DES BUDGETS

BUDGET GÉNÉRAL

**DELIBERATION
N°2019-0204-FIN2**

Affectation du résultat 2018

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018	RESULTAT GLOBAL 2017	PART AFFECTEE A INVEST 2018	RESULTAT 2018	REPORT RESULTAT 2017	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	455 857,03	268 445,54	713 254,63	455 857,03	1 169 111,66
FONCTIONNEMENT	813 445,54		136 573,37	545 000,00	681 573,37
TOTAL	1 269 302,57		849 828,00		1 850 685,03

(Pour rappel : Virement prévu au BP 2018 : 336 348,58)

AFFECTATION MINIMALE APRES EXECUTION DU BUDGET 2018 : 0,00 €

PROPOSITION AU BP 2019

Affectation	0,00 €
Affectation complémentaire en investissement	141 573,37 €
Reste en Fonctionnement après affectation complémentaire	540 000,00 €

REPARTITION DU RESULTAT GLOBAL DE FIN 2018 1 850 685,03 €

Excédent reporté en Fonctionnement de 540 000,00 €

Affectation en Investissement de 141 573,37 €

Excédent d'investissement reporté de 1 169 111,66 €

Après délibération, l'affectation de résultat proposée est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION
N°2019-0204-FIN 3**

Attribution de subventions aux associations

Chaque élu titulaire d'une délégation présente les propositions d'octroi de subvention aux associations.

ASSOCIATIONS	2016	2017	2018	EFFECTIFS					2019 PROPO. COM. FINANCES
				TOTAL	< 16 ANS	dont morlanaïs	adultes	dont morlanaïs	
CULTURE, LOISIRS ET FESTIVITES									
Art et Culture du Patrimoine	0.00	0.00	0.00						0.00
Cant I Danc Morlanaïs	200.00	200.00	200.00	31			31	6	200.00
Club des Jeunes	12 000.00	25 000.00	25 000.00						0.00
Comité de jumelage	300.00	300.00	4 500.00	41			41	41	300.00
Comité des fêtes de Morlaàs	7 500.00	7 500.00	7 500.00						7 500.00
Espace MAYOU	210.00	210.00							
Festiv' Morlaàs	1 000.00	1 000.00	2 000.00	10			10	10	2 000.00
Impulsion danse				90	74	26	16	8	500.00
Jeunesses musicales	2 000.00	2 000.00	1 000.00	590	590	400			1 000.00
La Palette Morlanaïse	50.00	100.00	70.00	20			20	20	70.00
TOTAL	23 260.00	36 310.00	40 270.00	782	664	426	118	85	11 570.00
SCOLAIRE									
Ass les Libellules (J. Moulin)	8 000.00	8 000.00	8 000.00						8 000.00
Ecole maternelle	10 549.00	12 383.00	12 212.00						12 470.00
Ass Lapins (école Berlanne)	1 500.00	1 500.00	1 500.00						1 500.00
TOTAL	20 049.00	21 883.00	21 712.00	0	0	0	0	0	21 970.00
SOUVENIR									
ANAI (Association Nouvelle des Anciens de l'Indochine)	0.00	100.00	100.00						
Anciens Combattants	300.00	300.00	385.00	45			45		
Comité Concours Résistance	150.00	150.00	0.00						
FNACA	300.00	300.00	300.00	108			108	45	300.00
TOTAL	750.00	750.00	785.00	153	0	0	153	45	300.00
SPORTS									
Association Sportive Culturelle PAU - BEARN - HANDISPORT				216					0.00
Boxing Club	400.00	400.00	400.00	172	54	27	118	36	400.00
Entente morlanaïse (hand+badminton+escalade)	1 000.00	1 500.00	1 500.00	71	46	24	25	6	750.00
FAMEB	21 000.00	21 000.00	21 000.00	467	303	69	164	40	21 000.00
Gym volontaire	240.00	240.00	240.00	43			43	14	240.00
Judo Club Morlanaïs	2 000.00	2 000.00	2 000.00	179	127	39	52	28	2 000.00
Les Morlaapieds Course	200.00	500.00	500.00	48			48	20	500.00
Les Morlaapieds Marche	160.00	160.00	160.00	104			104	48	160.00
Morlaas Cyclotourisme	1 600.00	300.00	300.00	26			26	11	1 600.00
Morlaas VTT	300.00	300.00	300.00	14			14	7	300.00
Pétanque Morlaàs	300.00	300.00	300.00	77	2		75	55	100.00
Quilles de Neuf	300.00	300.00	300.00	20			20	10	300.00
Taekyon	200.00		300.00	32	18	6	14	4	300.00

Tennis Club Morlaàs	1 000.00	1 000.00	1 000.00	174	102	42	72	24	1 000.00
USM section rugby	31 500.00	31 500.00	31 500.00	191	111	24	80	5	31 500.00
Handball Buros (10€/ENFANT)	110.00		0.00	NC	NC	NC	NC	NC	
Dauphins Palois (10€/ENFANT)	140.00	220.00	230.00	NC	NC	NC	NC	NC	
Tennis de table Bernadets (10€/ENFANT)	140.00	130.00	180.00				15		150.00
TOTAL	60 590.00	59 850.00	60 210.00	1 618	763	246	855	308	60 500.00

SOCIAL

Accord'Age	200.00	200.00	200.00	25			25		250.00
ADIL 64 (agence dép. d'info sur le logement)	895.00	904.00	900.00						926.00
ADSBSM Don de sang	200.00	200.00	200.00						200.00
Asso pour l'enseignement aux enfants malades	150.00	150.00	150.00						150.00
CEID (BEARN ADDICTIONS)	200.00	200.00	200.00						200.00
Club Jeanne d'Albret	400.00	400.00	400.00	27			27	19	400.00
COOP'ANIM (ARIMOC ST JAMMES)	350.00	350.00	350.00	99			99		350.00
France ADOT 64 association don d'organes et de tissus	0.00	150.00	0.00						0.00
LE64 Fond Solidarité Energies	1 800.00	1 742.44	1 800.00						1 800.00
LE64 Fond Solidarité Logement	2 000.00	1 964.87	2 000.00						2 000.00
Ilot Bambins		0.00	0.00	3			3		0.00
Prévention routière	200.00	200.00	0.00						0.00
SOS Amitié	150.00	150.00	150.00	30			30		150.00
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	150.00	150.00	150.00						150.00
Vivre Alzheimer au Bosquet	200.00	200.00	200.00	62			62	15	200.00
TOTAL	6 895.00	6 961.31	6 700.00	246	0	0	246	34	6 776.00

ENVIRONNEMENT

Ass Le Pesquit du Luy	150.00	0.00	0.00						0.00
AICA	200.00	200.00	200.00	69	0	0	69	29	200.00
La route de la transhumance	100.00	100.00	100.00	NC	NC	NC	NC	NC	100.00
TOTAL	450.00	300.00	300.00	69	0	0	69	29	300.00

ECONOMIE - EMPLOI

ECOLE DES METIERS (Formation apprentis et pré apprentis)	0.00	0.00	100.00	1				1	0.00
AACPM (Asso Artisans et Commerçants du Pays de Morlaàs)	2 000.00	0.00	0.00	0					0.00
Ass Berlanne Entreprises	0.00	0.00	0.00	0					0.00
TOTAL	2 000.00	0.00	100.00	0	0	0	0	0	0.00

TOTAL PAR ANNEE

113 994.00

126 054.31

130 077.00

101 416.00

Après délibération et à la majorité (4 votes contre), le conseil municipal décide d'affecter les subventions comme présenté pour un montant total de 101 416 €.

Depuis le décret n°2011-495 du 6 juin 2001, dès lors que la subvention dépasse 23 000 euros, la conclusion d'une convention entre la commune qui l'attribue et l'association bénéficiaire, est nécessaire. Celle-ci définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Elle peut être, le cas échéant, pluriannuelle.

Il est proposé d'allouer à l'USM Rugby une subvention de 31 500 €, une convention doit donc être signée.

Après délibération et à l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention financière avec l'USM Rugby.

Vu l'exposé du rapporteur présentant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts locaux :
Vu les taux appliqués en 2018

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de **1 518 636 €**

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux pour l'année 2019

Sans augmentation des taux :

	Taux votés en 2018	Taux proposés en 2019	Bases 2019	Produits attendus 2019
Taxe d'habitation	10,32%	10,32%	7 068 000	729 418 €
Foncier Bâti	14,09%	14,09%	5 429 000	764 946 €
Foncier Non Bâti	42,36%	42,36%	57 300	24 272 €
			Total :	1 518 636 €

Après délibération et à l'unanimité, les taux des impôts communaux sont votés sans augmentation pour l'année 2019.

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement par article, puis par chapitre et par fonctions. Monsieur le DGS présente les principales dépenses et recettes de la section d'investissement par opération puis la section d'investissement par fonction.

		BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019		
		8 - DELIBERATION		
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	011 - Charges à caractère général	1 246 119 €	70 - Produit des services, domaine et vente 565 100 €	
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 516 577 €	73 - Impôts et taxes 3 227 480 €	
	65 - Autres charges de gestion courante	413 115 €	74 - Dotations, subventions et participations 460 580 €	
	66 - Charges financières	94 477 €	75 - Autres produits de gestion courante 140 000 €	
	67 - Charges exceptionnelles	13 000 €	76 - Produits financiers 25 €	
	022 - Dépenses imprévues	30 000 €	77 - Produits exceptionnels 171 700 €	
	Opérations d'ordre	534 185 €	013 - Atténuation de charges 5 000 €	
	Virement	362 412 €	002 - Excédent de fonct reporté 540 000 €	
			Opérations d'ordre 100 000 €	
	5 209 885 €			
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilés	348 332 €	Virement	362 412 €
	11 - Acquisition de matériel	172 146 €	Affectation	141 573 €
	12 - Travaux de bâtiment	466 124 €	Opérations d'ordre	534 185 €
	13 - Cadre de vie	327 870 €	FCTVA	132 000 €
	14 - Equipement courant	357 152 €	Emprunt	500 000 €
	19 - Aménagement centre bourg	640 364 €	12 - Travaux de bâtiment	110 289 €
	20 - Acquisitions foncières	1 694 568 €	14 - Equipement courant TA	129 443 €
	26 - Rénovation salle polyvalente	2 500 €	20 - Cessions	1 270 000 €
	27 - Plaine des sports	71 958 €	Excédent reporté	1 169 112 €
	Opérations d'ordre	100 000 €		
	Neutralisation des amort subv	168 000 €		
		4 349 014 €		
	9 558 899 €			

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre en fonctionnement à 5 209 885,00 € et en investissement à 4 349 014,21 €.

BUDGET ASSAINISSEMENT

DELIBERATION
N°2019-0204-FIN7

Vote du compte administratif 2018

Suite à une erreur matérielle entachant le résultat de fonctionnement du compte administratif voté lors de la dernière séance, M. le Maire propose à l'assemblée de voter à nouveau le compte administratif 2018 du budget assainissement.

	Total dépenses	Total recettes	Résultat d'exercice	Reports et affectations	Résultat global
Fonctionnement	353 768,11 €	443 717,99 €	89 949,88 €	22 000 €	111 949,88 €
Investissement	255 842,98 €	403 744,28 €	147 901,30 €	532 221,19 €	680 122,49 €

Soit un résultat total de 792 072,37 €.

	RESULTAT GLOBAL 2017	PART AFFECTEE A INVEST 2018	RESULTAT 2018	REPORT RESULTAT 2017	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	532 221.19	133 326.91	147 901.30	532 221.19	680 122.49
FONCTIONNEMENT	155 326.91		89 949.88	22 000.00	111 949.88
TOTAL	687 548.10		237 851.18		792 072.37

Après délibération et à l'unanimité, les élus approuvent le compte administratif 2018 pour le budget assainissement.

**DELIBERATION
N°2019-0204-FIN8**

Affectation du résultat 2018

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018	RESULTAT GLOBAL 2017	PART AFFECTEE A INVEST 2018	RESULTAT 2018	REPORT RESULTAT 2017	RESULTAT GLOBAL
INVESTISSEMENT	532 221,19	133 326,91	147 901,30	532 221,19	680 122,49
FONCTIONNEMENT	155 326,91		89 949,88	22 000,00	111 949,88
TOTAL	687 548,10		237 851,18		792 072,37

(Pour rappel : Virement prévu au BP 2018 : 88 921 €)

AFFECTATION MINIMALE APRES EXECUTION DU BUDGET 2018 :

0,00 €

PROPOSITION AU BP 2019

REPARTITION DU RESULTAT GLOBAL DE FIN 2018	792 072,37 €
Excédent reporté en Fonctionnement de	22 000,00 €
Affectation en Investissement de	89 949,88 €
Excédent d'investissement reporté de	680 122,49 €

Après délibération, l'affectation de résultat proposée est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION
N°2019-0204-FIN9**

Vote de la redevance assainissement - Part communale

Monsieur le DGS présente les dépenses et recettes de la section de fonctionnement. Il est proposé une augmentation de 10 % soit 10 centimes/m³ de la redevance assainissement afin de préparer la mise en place les travaux proposés par le schéma directeur assainissement.

Après délibération et à l'unanimité, la part communale de la redevance assainissement est fixée à 1,11 € HT/m³ pour l'année 2019.

Monsieur le DGS poursuit en présentant la section d'investissement par opération.

		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		011 - Charges à caractère général 59 000 €	70 - Produit des services, domaine et vente 266 952 €
		012 - Charges de personnel 30 000 €	74 - Dotations, subventions et participations 12 000 €
		66 - Charges financières 11 117 €	002 - Excédent de fonct reporté 22 000 €
		67 - Charges exceptionnelles 7 400 €	Opérations d'ordre 102 870 €
		Opérations d'ordre 183 185 €	
	Virement 113 120 €		
		403 822 €	
INVESTISSEMENT		16 - Emprunts et dettes assimilés 25 277 €	Virement 113 120 €
		Op. 31 - Schéma directeur d'assainissement 111 530 €	Affectation 89 950 €
		Op. 32 - Extension réseau collecte Basacle : 320 500 €	Excédent reporté 680 122 €
		Op. 33 - Rénovation réseau secteur Basacle 409 421 €	
		Op. 34 - Rénovation réseau secteur Berlanne 195 600 €	Opérations d'ordre : 183 185€
		Opérations d'ordre 102 870 €	Subventions : 98 821 €
		1 165 198 €	
		1 569 020 €	

Après délibération, le BP assainissement 2019 est voté à l'unanimité qui s'équilibre en fonctionnement à 403 821,62 € et en investissement à 1 165 197,74 €.

BUDGET TRANSPORT

Résultat d'investissement au 31/12/2018

Excédent à reporter : 118 676,18 €

Résultat de fonctionnement au 31/12/2018

Excédent à reporter : 0,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le report de résultat ci-dessus présenté est adopté à l'unanimité

Monsieur le DGS présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Nature	Montant	Article	Nature	Montant
6066	Carburant	5 500,00 €	7474	Subvention de la Commune	35 000,00 €
6135	Locations mobilières	300,00 €	7087	Remboursement CCNEB	4 000,00 €
61551	Réparation véhicule	8 000,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	- €
618	peage	1 100,00 €			
6215	Mise à disposition personnel	12 000,00 €			
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00 €			
6811	Amortissement bus	12 000,00 €			
	TOTAL	39 000,00 €		TOTAL	39 000,00 €

Section d'Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Nature	Montant	Article	Nature	Montant
001	Déficit d'Investissement reporté	- €	2818	Amortissement bus	12 000,00 €
2182	Matériel de transport	130 676,18 €	1068	Affectation	- €
				Excédent reporté	118 676,18 €
	TOTAL	130 676,18 €		TOTAL	130 676,18 €

Après délibération et à l'unanimité, le budget primitif transport 2019 est adopté.